

**Objet :**

**Personnel municipal - Affaires juridiques**

**Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction**

**Approbation**

**N° 2019 - 014**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du Code des communes et notamment l'article 21,

Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-3 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° 2018-096 du 27 septembre 2018 approuvant en dernier lieu la liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction,

Considérant la réforme au terme de laquelle pour les modes d'attribution de logements de fonction il convient désormais de distinguer les « concessions de logements par nécessité absolue de service » des « conventions d'occupation précaire avec astreinte », le régime ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés différant en partie,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction affectés à des employés municipaux conformément au statut de leurs emplois et en fonction des nécessités de leur service, des droits qui y sont éventuellement attachés, mais aussi en fonction des possibilités financières de la Commune et des considérations d'intérêt général ou relative à l'exercice des missions de service public,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

**FIXE** au jour du présent conseil la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction concédé pour nécessité absolue de service comme suit :



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à dix-neuf heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal du Plessis-Robinson, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 5 février, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de trente à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques PERRIN, Maire.

### PRESENTS :

J. PERRIN, Maire,

N. LEANDRI, B. BLOT, B. ROBIN, B. FOISY, F. TOUADI, C. MARE-DUGUER, C. HAMIAUX, E. DUBOIS, C. PELTIER, F. DUCHESNE A. LARREGLE, C. AUMONT, M. ORLANDO, P. PEMEZEC, V. TEISSIER, C. VASSELIN, C. HAYS, A. CHEVRIE, C. PECRIAUX, S. DESMANGLES, S. PALUMBO ROUGER, A. NEDJAR, J. MALARDEL, O. THOMAS, M. HENAINE, B. MAUBRAS, C. FAGUETTE, C. LEROY, J-F. PAPOT.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de TRENTE CINQ.

### EN RETARD EXCUSE :

L. OWENS en retard excusée est arrivée à 19h36 et avait donné pouvoir à B. ROBIN,  
F. JAN-EVANO en retard excusé est arrivé à 19h46 et avait donné pouvoir à B. BLOT.

### ABSENTS EXCUSES :

J-E. STEVENON absent excusé avait donné pouvoir à P. PEMEZEC,  
C. DONIGUIAN absente excusée avait donné pouvoir à C. PELTIER,  
I. SAGNA ZENIGUIGNIAN absente excusée avait donné pouvoir à B. FOISY.

Secrétaire de séance :  
O. THOMAS

Emplois	Logement (adresse, caractéristiques)	Conditions financières
Gardien du Parc des Sports	9, avenue Paul Langevin Eau, électricité, chauffage central	Concession du logement à titre gratuit avec paiement des charges par le bénéficiaire
Gardien de l'Ecole Elémentaire Anatole France	5, rue de la Ferme Eau, électricité, chauffage central	
Gardien de l'Ecole Maternelle La Ferme	1, rue de l'Orangerie Eau, électricité, chauffage central	
Gardien du Groupe Scolaire Louis Hachette	Place des Déportés et Internés de la Résistance Eau, électricité, chauffage central (géothermie)	
Gardien du Groupe Scolaire Joliot-Curie et de l'Ecole Raymond Aumont	1, allée Robert Debré Eau, électricité, chauffage central	
Gardien du Groupe Scolaire Henri Wallon	21, rue du Capitaine Facq Eau, électricité, chauffage central	
Gardien du Groupe Scolaire François Peatrik	Avenue de la République Eau, électricité, chauffage central	
Gardien du Groupe Scolaire Jean-Jaurès	9, rue des Suisses Eau, électricité, chauffage central	
Gardien du Groupe Scolaire Louis Pergaud	4, rue Louis Pergaud Eau, électricité, chauffage central	
Directeur de Cabinet	Eau, électricité, chauffage individuel	

**ARTICLE 2 :**

**FIXE** la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction concédé par convention d'occupation précaire avec astreinte comme suit :

Emplois	Logement (adresse, caractéristiques)	Conditions financières
Directeur des Services Techniques	9, rue des Suisses Propriétaire : Ville du Plessis-Robinson Eau électricité, chauffage central	Redevance égale à 50% de la valeur locative réelle et paiement des charges par le bénéficiaire.
Directrice de la Crèche des Dauphins	3, rue Rodin Propriétaire : Ville du Plessis-Robinson Eau électricité, chauffage central	
Directeur de la Cohésion, des Ressources et des Moyens Humains	Logement en recherche	
Responsable de la Police Municipale	2, avenue de la Libération Propriétaire : Hauts de Seine Habitat - OPH Eau électricité, chauffage central	
Chef de Brigade de nuit de la Police Municipale	6, avenue de la République Propriétaire : Hauts de Seine Habitat - OPH Eau électricité, chauffage central	
Directeur des affaires juridiques et de l'administration générale		

**ARTICLE 3 :**

**DIT** que la liste des logements occupés, par les personnes, occupant un emploi dûment autorisées par le Conseil Municipal à bénéficier d'une concession de logement sera mis à jour chaque année à l'occasion du vote du budget et à l'occasion du conseil municipal suivant la modification éventuelle d'un élément relatif au logement occupé.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

« Adopté »

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques PERRIN

Conformément à la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le présent acte a été télétransmis à la Préfecture de Nanterre le 12 février 2019 et publié le 12 février 2019.

  
Bernard GAILLOT  
Directeur Général des Services

